

ANR Régionale Provence Alpes Côte d'Azur

Comment fonctionne l'ANR pour être au plus près de ses adhérents ?

Le Siège est régi par des statuts et des règlements. Il définit la politique générale à mettre en place dans les Groupes Départementaux. Entre le Siège et les présidents de départements se situe le délégué régional. Les 101 groupes sont divisés en 21 régions.

Quel est le rôle du délégué régional ?

Le rôle du délégué est d'être un rouage d'écoute, de soutien et d'aide si nécessaire. Il organise une ou deux réunions dans la région en réunissant les présidents et une partie de leurs équipes. Le but de ces réunions est d'étudier les dossiers présentés par le Siège et soumis au Conseil d'Administration à venir et permettre ainsi à chaque département de s'exprimer et donner sa position dont le Délégué Régional sera le porte-parole. Il participe à deux conseils d'administration au siège en avril et en novembre et fait remonter les questions ou les difficultés rencontrées. Il n'a aucune autorité sur les présidents de groupe, mais il constitue avec ses homologues un réseau de veille et d'alerte. Il est élu pour 4 ans par les présidents de groupe de la région concernée.

La région PACA regroupe 6 départements : Les Alpes de Haute Provence, les Hautes Alpes, les Alpes Maritimes, les Bouches du Rhône, Le Var et le Vaucluse, soit au total près de 5700 adhérents.

Pour PACA, depuis 2017, le délégué régional est Dominique GRANDJEAN aidé d'une suppléante Andrée Barde la présidente du 05. Les réunions se déroulent en différents lieux de la région suivant les demandes des groupes en tentant de limiter les kilométrages néanmoins.

Ces réunions régionales sont l'occasion d'échanges entre les différents groupes, au-delà des sujets soumis au CA, se déroulent dans une ambiance amicale et constructive pour le rayonnement de l'ANR au niveau régional.

